



Procés contre mon employeur et enceinte

Par **pamepala**, le **24/02/2010** à **12:24**

Bonjour,

Je suis actuellement en CDI et en maladie pour dépression depuis avril 2009.

J'ai demandé à mon employeur la rupture conventionnelle de mon contrat de travail qu'il a refusé.

Je suis donc passée devant le conseil du prud'homme le 1er février 2010 et le jugement sera rendu le 12 avril 2010. Après il y aura surement les appels.

Je suis donc toujours techniquement en CDI. Je viens d'apprendre que je suis enceinte.

Que dois-je faire vis à vis de mon employeur? Quelles sont les solutions qui s'offrent à moi pour ne pas me retrouver sans ressources? De plus pendant tout ce temps je recherchais un autre emploi, que dois-je faire si je décroche un entretien.? Est ce que je dois suspendre pour le moment ma recherche.

Merci d'avance.